

BULLETIN BI-MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

ET DES

SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON

RÉUNIES

Secrétaire gén. : M. P. NICOD, 122, r. St-Georges ; Trésorier : M. F. RAVINET, 11, r. Franklin

Abonnement annuel	} France et Colonies fr ^{es} Etranger	10 fr.	SIÈGE SOCIAL A LYON : 33, Rue Bossuet (Immeuble Municipal)
		15 fr.	

2902 MEMBRES

MULTA PAUCIS

Chèques postaux
c/c Lyon, 101-98

PARTIE ADMINISTRATIVE

Admissions.

Ont été admis à la séance du 24 avril :

MM. Valas, Forest, Nicod, Chartier, Guinier, Bruyère, Carél, M^{lle} Sanceau, MM. Lescure, Guyot, Timon-David, M^{me} Vaux, MM. Balestre, Andreini, Maini.

ORDRE DU JOUR

DE LA

Séance générale du Mardi 8 Mai 1928, à 20 heures.

1^o Vote sur l'admission des candidats présentés le 24 avril.

2^o Présentation de :

M. Thivind (Jean), Coutouvre (Loire), par MM. Goutaland et Larue. — M. Théodore (Olivier), administrateur délégué de la Société Anonyme de l'Imprimerie A. Rey, 14, place de la Martinière, Lyon (1^{er}), par MM. Riel et Beauverie. — M. Ochoterena (D^r Isaac), professeur de biologie à l'Université Nationale, Rosal 36, Colonia del Valle, D. F. Mexico (Mexique). — M. Brásavola de Massa (Alberto), conservateur du Musée d'Histoire naturelle, Avio, Trentino (Italie), *Coléoptères et Hémiptères hétéroptères du Trentin, Lamellicornes d'Europe et du Bassin de la Méditerranée*, par MM. Riel et Nicod. — M^{lle} Drevet (Marie), 3, rue des Capucins, Lyon (1^{er}), par M^{me} Damians et M. Riel. — M. Veyret, horticulteur, Liergues (Rhône), par MM. Roche et Royer. — M. Rangel (Eugenio), Praia de Icarahy, 369, Niteroy, E. do Rio

nées-Orientales, et enfin la Corse ; cette race correspond à la *race Méditerranéenne* de RIPLEY ou *race Ibéro-insulaire* de DENIKER.

La race Galate a pris une place de tout premier plan dans la formation de la nation française dans les temps historiques. Alors que la race Celtique était déjà en place venue sur notre sol au cours des temps néolithiques, par l'Anatolie, les Balkans et la vallée du Danube, la *race Galate* serait venue par le nord de la mer Caspienne et de la mer Noire et n'aurait fait son apparition en Europe qu'au début de la période historique. Les deux races sont originaires d'Asie ; ce sont, suivant l'expression de Sergi, des *racés eurasiatiques*.

M. le Dr MAYET indique l'intérêt biologique, sociologique et ethnologique des *groupes sanguins*.

Lorsqu'on injecte le sang d'une espèce animale donnée dans la circulation d'un animal d'une autre espèce, les globules du sang étranger sont aussitôt détruits et leur hémoglobine, mise en liberté, apparaît quelques minutes après dans l'urine.

Une réaction semblable peut se produire également entre individus de la même espèce. Cette constatation a conduit à la notion des *groupes sanguins*.

Elle a immédiatement pris une importance capitale dans la technique de la transfusion du sang.

Elle permet d'éclaircir certains problèmes délicats susceptibles de se poser en médecine légale.

LANDSTEINER a découvert la présence d'hémolysines et d'isohémolysines permettant d'identifier trois groupes sanguins parmi les êtres humains (1904).

Il existerait dans le sérum humain deux facteurs, A et B, qui peuvent se manifester soit séparément, soit ensemble, ou faire défaut complètement — c'est-à-dire que l'on peut rencontrer chez l'homme, suivant les individus, des globules rouges appartenant respectivement aux groupes A, B, AB ou O (zéro, c'est-à-dire « non A », « non B »).

Les réactions possibles sont, pour les quatre différents sérums en présence des globules rouges des différents individus :

SÉRUMS		A	B	AB	O
—	—	—	—	—	—
Globules rouges	A.	—	+	+	—
—	B.	+	—	+	—
—	AB.	+	+	+	—
—	O.	—	—	—	—

En chirurgie, pour la transfusion du sang, il faut de toute nécessité que le sang du *donneur* ne soit pas incompatible avec celui du *récepteur*.

Dans l'identification des criminels, pour la détermination de la race d'un sujet donné, les groupes sanguins fournissent des données intéressantes.

Tout récemment, dans les *Annales de Médecine, légale*, MM. DUJARRIC DE LA RIVIÈRE et ROSSOWITCH ont montré son intérêt pour la recherche de la paternité.

C'est là une question qui peut être posée dans la pratique médicale et qui se présente fort embarrassante.

Elle fut formulée une fois comme suit, par une dame à un médecin qui avait toute sa confiance : « Vous connaissez mes quatre enfants. Il est possible que le père du troisième ne soit pas mon mari. Pourriez-vous me donner une certitude ? »

Les données anthropologiques seraient intervenues utilement, notamment la valeur de l'indice céphalique, les rapports, la longueur des membres, etc.

Mais vraiment, pour mesurer anthropométriquement les quatre enfants, voire le mari et la femme, il eût été difficile de trouver un prétexte.

Plus facile à masquer sous un prétexte médical, se serait présentée la notation des groupes sanguins chez le mari et l'enfant incertain. Dans les pays où la recherche de la paternité est légale, l'importance d'un tel examen est de tout premier ordre.

Les travaux de V. DUNGERN et HIRSCHFELD, confirmés par de nombreux auteurs (TOBBUTT, OTTENBERG), ont montré que les deux propriétés sanguines A et B qui appartiennent aux globules rouges, et qui déterminent quatre groupes sanguins (A, B, AB, O), sont constantes et héréditaires. Les règles de l'hérédité des quatre groupes suivent la loi de MENDEL et peuvent être exprimées de la façon suivante :

1^o On ne trouve jamais chez un enfant le groupe sanguin qui n'existait pas au moins chez un des parents (mère ou père) ;

2^o Les propriétés A et B peuvent être héritées indépendamment. Ainsi par exemple, si les parents appartiennent au groupe AB, les enfants peuvent appartenir soit au groupe A, soit au groupe B ou au groupe AB.

Se basant sur ces deux principes, on peut construire les règles qui permettent l'élimination de la paternité.

Si on a :

Enfant B ou AB.	}	On élimine comme père. A		
Mère A				
Mère B	}	—	—	B
Enfant A ou AB.				
Mère O	}	—	—	B
Enfant A ou B				
Mère A	}	—	—	O
Enfant B ou AB.				
Mère B	}	—	—	O
Enfant B ou AB.				
Mère O	}	—	—	A
Enfant A ou AB.				
Mère O	}	—	—	O
Enfant A ou BB ou AB				

Dans un procès devant le Tribunal de Vienne (Autriche), une femme ayant avoué qu'elle avait été en relation avec deux hommes, poursuivait l'un d'eux en reconnaissance de paternité, demandant à être épousée par le père véritable. La combinaison des groupes sanguins était la suivante :

La mère appartenait au groupe.	B
L'un de ces hommes X appartenait au groupe.	B
L'autre de ces hommes Z appartenait au groupe.	A
L'enfant appartenait au groupe.	A

On doit conclure que Z peut être le père (au même titre que tous les hommes répondant au groupe A), mais on peut franchement éliminer X qui appartient au groupe B.

Voici un cas analogue où il s'agissait d'une *identification de nourrissons* :

Dans une maternité, l'infirmière a pris pour les laver deux enfants (garçons) de deux mères qui viennent d'accoucher, mais ayant enlevé par mégarde

les marques qui servaient pour l'identification, elle ne sait plus à quelle mère appartient chaque enfant. Le cas était très difficile. Heureusement la recherche des groupes sanguins donna ici des résultats très probants :

Famille M.

Mère A
Père A

Famille P.

Mère B
Père A

Les enfants appartenaient :

I au groupe A
II au groupe B

Le premier de ces enfants qui répondait au groupe A pouvait appartenir à l'une quelconque des deux familles ; mais le second, qui répondait au groupe B, ne pouvait appartenir qu'à la famille P. Un peu plus tard, certains caractères familiaux confirmèrent le bien-fondé de la conclusion qu'avait permis de tirer l'étude des groupes sanguins.

SECTION MYCOLOGIQUE

Séance du 16 Janvier

Sur la taxonomie des Lichens et ses rapports avec la taxonomie mycologique

Par M. CHOISY

Ayant été prié par votre président M. POUCHET, de vous faire une causerie sur les Lichens dans leurs rapports — entendez leurs affinités morphologiques — avec les champignons, j'ai accepté, tout simplement de vous causer des champignons particuliers qui, principalement à cause de leur aspect, ont reçu le nom bientôt désuet de Lichens.

La nature a créé là, une des supercheries qui lui sont familières, et là forme quasi phénoménale sous laquelle un Lichen se présente à nos sens a fait que les savants ont, depuis TOURNEFORT, soit deux siècles et demi, consacré un chapitre spécial à des végétaux qui logiquement se répartissent dans chacune des familles actuelles de la Mycologie.

Les Lichens sont des Champignons ; pour les seuls que vous puissiez rencontrer dans nos régions, ce sont des Ascomycètes. Champignons malades, a dit le professeur MOREAU, de Clermont-Ferrand, qui a créé pour eux le terme d'*algocécidies* ; dans quelques cas, et notamment celui des Lichens gélatineux réunis, d'ailleurs à grand tort, dans la même famille des Collémacés, il semble plutôt que ce soient des champignons parasites de Cyanophycées ; mais quoi qu'il en soit ce sont des champignons ; et leur vie commune avec une algue ne présente pas toujours les caractères d'une symbiose parfaite, ni d'un parasitisme évident.

Si la découverte qui, remontant au siècle dernier, a illustré le nom de SCHWENDENER, en démontrant l'identité des cellules vertes des Lichens avec les algues, n'était pas suffisante pour prouver la nécessité de détruire une classe végétale désormais inutile par cause de double emploi, il suffirait de présenter, à ceux qui veulent quand même une classe des Lichens, parce que sans doute ils ne connaissent que les quelques dizaines d'espèces les plus représentatives, il suffirait dis-je de leur présenter les cas limites.

Ils abondent :